



Servitude de réseau au profit d'ENEDIS sur la parcelle WV 198 au lieu-dit Er Dal Erhue

DEL06_2023_09_18

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, GUÉGAN Christian, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : LE ROUX Anne, MARETTE Nadège, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, EVANO Thomas, ANN Véronique.

Pouvoirs : LE ROUX Anne donne pouvoir à GARIDO Véronique
De COUESBOUC Régis donne pouvoir à LE DRÉAN Jérôme
De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à EVANNO Sophie
FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick
PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn
Du PREMORVAN Erika donne pouvoir à GUÉGAN Christian
EVANO Thomas donne pouvoir à EVANNO Eric
ANN Véronique donne pouvoir à PENNANEAC'H Mélanie

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Monsieur Christian GUEGAN

L'adjoint au maire informera l'assemblée :

Dans la nécessité de prolonger ses réseaux pour le raccordement d'une installation de production photovoltaïque au bénéfice de Madame Le Gourrierc Mélanie, ENEDIS a sollicité la commune afin de pouvoir bénéficier d'une servitude de réseaux qui grèverait la parcelle WV 198 sise à Er Dal Erhue à LANGUIDIC. Les travaux consisteraient en la création d'un poste ENEDIS et de la pose de deux armoires de type C4.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 26/09/23

ID : 056-215601014-20230920-DEL06_23_09_18-DE

L'adjoint au maire proposera à l'assemblée de se prononcer sur la demande de création d'une servitude de réseaux au profit d'ENEDIS sur la parcelle WV 198 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette opération, y compris l'acte destiné à régulariser le transfert de propriété du patrimoine de l'Association Foncière de Remembrement de Languidic (*qui en avait fait don à la commune en 1998 et qui a été dissoute en 1999*), si nécessaire en l'étude de Me Boutet, notaire à Languidic, pour ce qui relève de sa compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le projet de convention entre la commune et ENEDIS,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux – Voirie - Urbanisme – Cadre de Vie du 6 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'une servitude de réseaux au profit d'ENEDIS sur la parcelle WV 198 dans les conditions prévues par la convention annexée.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette opération, y compris l'acte destiné à régulariser le transfert de propriété du patrimoine de l'Association Foncière de Remembrement de Languidic si nécessaire, en l'étude de Me Boutet, notaire à Languidic, pour ce qui relève de sa compétence.

ADOPTÉ: à 28 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 20 SEP. 2023



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent Duval", is written over a horizontal line.

Laurent DUVAL